

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 mars 2013 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mmes Lucie Désilets, Denise Girard et Colette Larose

MM Michel Gervais et Michel Parent

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : Mme Valérie St-Laurent

Du secondaire : M. Jacques Seminario

COMMISSAIRES ABSENTS :

MM Benoît Laganière et Gilles Roy

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Francine Chabot, commissaire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles

Mme Sophie Lussier, directrice du Service des ressources humaines

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte. Il est 21 h 30.

37-CE-2012-2013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2013
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2013 ajournée au 12 mars 2013
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 8.1 Achat regroupé – Programme d'aide aux employés (PAE) – adhésion
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Gérard-Filion – remplacement des chaudières du bloc C, incluant les salles de pompage et la conversion des valves
 - 11.2 École Charles-Le Moyne – remplacement des chaudières, désamiantage et contrôle
 - 11.3 École George-Étienne-Cartier – remplacement des chaudières, désamiantage et contrôle
 - 11.4 École Saint-Joseph – réfection du plafond du gymnase
 - 11.5 École Saint-Joseph – remplacement des chaudières, désamiantage et contrôle
 - 11.6 École Gaétan-Boucher – remplacement des chaudières, désamiantage et contrôle
 - 11.7 École Marie-Victorin (Brossard) – réfection des murs et du plafond du gymnase
 - 11.8 École Georges-P.-Vanier – enlèvement du tapis des murs et insonorisation du plafond du gymnase
 - 11.9 Centre de développement professionnel – correctifs suite aux mouvements structuraux
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidence du Conseil – autorisation
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013

38-CE-2012-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
26 FÉVRIER 2013**

IL EST PROPOSÉ par Michel Parent que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2013 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

39-CE-2012-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
26 FÉVRIER 2013 AJOURNÉE AU 12 MARS 2013**

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie St-Laurent que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2013 ajournée au 12 mars 2013 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

40-CE-2012-2013

**ACHAT REGROUPÉ – PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE) –
ADHÉSION**

CONSIDÉRANT que chaque commission scolaire utilise des services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, chaque commission scolaire de la Montérégie, de l'Estrie et du centre du Québec procède individuellement pour obtenir des services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de travaux, certains représentants de la table des directions des ressources humaines des commissions scolaires de la Montérégie, de l'Estrie et du centre du Québec ont convenu de procéder à un regroupement pour des services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT que la *politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* prévoit que la commission scolaire peut adhérer à un regroupement permettant des achats regroupés;

CONSIDÉRANT que le vérificateur général du Québec identifie le processus d'achat regroupé comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire Marie-Victorin de participer à ce regroupement de services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés pour la région de la Montérégie, de l'Estrie et du centre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Patriotes s'est proposée afin de publier l'appel d'offres et de recevoir les soumissions pour le regroupement;

CONSIDÉRANT le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin participe au regroupement permettant un achat regroupé pour des services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés pour les commissions scolaires de la Montérégie, de l'Estrie et du centre du Québec participantes;
- 2° **QUE** la Commission scolaire des Patriotes soit mandatée afin de publier, au nom du regroupement des commissions scolaires de la Montérégie, de l'Estrie et du centre du Québec, un appel d'offre regroupé pour le renouvellement du programme d'aide aux employés et de recevoir les soumissions.

Adoptée à l'unanimité

41-CE-2012-2013

GÉRARD-FILION – REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES DU BLOC C, INCLUANT LES SALLES DE POMPAGE ET LA CONVERSION DES VALVES

CONSIDÉRANT que onze (11) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieurs « CIMA + s.e.n.c. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Tuyauterie Expert inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose:

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 078-278-43372 – Gérard-Filion – remplacement des chaudières du bloc C, incluant les salles de pompage et la conversion des valves, soit accordé à l'entrepreneur « Tuyauterie Expert inc. » pour un montant total de 427 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 mars 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013

- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2012-2013, dans le cadre de la mesure 50620;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

42-CE-2012-2013

ÉCOLE CHARLES-LE MOYNE – REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES, DÉSAMANTAGE ET CONTRÔLE

CONSIDÉRANT que quinze (15) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieurs « CIMA + s.e.n.c. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Le groupe Centco inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 008-008-43369 – Charles-Le Moyne – remplacement des chaudières, désamiantage et contrôle, soit accordé à l'entrepreneur « Le groupe Centco inc. » pour un montant total de 284 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 mars 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2012-2013, dans le cadre de la mesure 50620;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

43-CE-2012-2013

ÉCOLE GEORGE-ÉTIENNE-CARTIER – REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES, DÉSAMANTAGE ET CONTRÔLE

CONSIDÉRANT que quinze (15) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Tuyauterie Expert inc. »;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 023-023-43371 – George-Étienne-Cartier – remplacement des chaudières, désamiantage et contrôle, soit accordé à l'entrepreneur « Tuyauterie Expert inc. » pour un montant total de 249 350,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 mars 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2012-2013, dans le cadre de la mesure 50620;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

44-CE-2012-2013

ÉCOLE SAINT-JOSEPH – RÉFECTION DU PLAFOND DU GYMNASÉ

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « MENKÈS SHOONER DAGENAI LETOURNEUX Architectes, S.E.N.C. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « St-Laurent Construction Ltée »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Michel Parent :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 050-050-44516 – Saint-Joseph – réfection du plafond du gymnase, soit accordé à l'entrepreneur « St-Laurent Construction Ltée » pour un montant total de 148 760,09 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 mars 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2012-2013, dans le cadre de la mesure 50620;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013

45-CE-2012-2013

**ÉCOLE SAINT-JOSEPH – REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES,
DÉSAMIANTAGE ET CONTRÔLE**

CONSIDÉRANT que quinze (15) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Mécanique Northerm inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 050-050-43374 – Saint-Joseph – remplacement des chaudières, désamiantage et contrôle, soit accordé à l'entrepreneur « Mécanique Northerm inc. » pour un montant total de 163 163,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 mars 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2012-2013, dans le cadre de la mesure 50620;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

46-CE-2012-2013

**ÉCOLE GAÉTAN-BOUCHER – REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES,
DÉSAMIANTAGE ET CONTRÔLE**

CONSIDÉRANT que quinze (15) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Le groupe Centco inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 021-021-43370 – Gaétan-Boucher – remplacement des chaudières, désamiantage et contrôle, soit accordé à l'entrepreneur « Le groupe Centco inc. » pour un montant total de 166 900,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 mars 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013

- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2012-2013, dans le cadre de la mesure 50620;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

47-CE-2012-2013

ÉCOLE MARIE-VICTORIN (BROSSARD) – RÉFECTION DES MURS ET DU PLAFOND DU GYMNASÉ

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Héloïse Thibodeau, architecte » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Cosoltec inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 039-039-44513 – Marie-Victorin (Brossard) – réfection des murs et du plafond du gymnase, soit accordé à l'entrepreneur « Cosoltec inc. » pour un montant total de 240 099,30 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 mars 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2012-2013, dans le cadre de la mesure 50620;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013

48-CE-2012-2013

**ÉCOLE GEORGES-P.-VANIER – ENLÈVEMENT DU TAPIS DES MURS
ET INSONORISATION DU PLAFOND DU GYMNASÉ**

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Héloïse Thibodeau, architecte » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Nicomat Construction inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 024-024-44511 – Georges-P.-Vanier – enlèvement du tapis des murs et insonorisation du plafond du gymnase, soit accordé à l'entrepreneur « Nicomat Construction inc. » pour un montant total de 316 628,06 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 mars 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2012-2013, dans le cadre de la mesure 50620;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

49-CE-2012-2013

**CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL – CORRECTIFS
SUITE AUX MOUVEMENTS STRUCTURAUX**

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9140-2594 Québec inc. / Construction Arcade »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 081-561-44527 – Centre de développement professionnel – correctifs suite aux mouvements structuraux, soit accordé à l'entrepreneur « 9140-2594 Québec inc. / Construction Arcade » pour un montant total de 249 900,00 \$ avant

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2013

taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 21 mars 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

50-CE-2012-2013

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

D'AUTORISER les dépenses de la présidente, au montant de 201,62 \$, pour la période du 9 décembre 2012 au 23 février 2013.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Un commissaire a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22 h 10.

Présidente

Secrétaire générale